

Bosnie-Herzégovine (BiH)

Faits marquants

- Le nombre de déplacés internes a diminué de près d'un tiers, passant à 135 000 à l'issue d'une nouvelle opération de recensement.
- Environ 1 200 réfugiés ont regagné la Croatie, près d'un millier d'entre eux bénéficiant de l'aide de l'UNHCR à cet effet.
- Des solutions durables ont été apportées à 32 familles de déplacés vulnérables, qui ont bénéficié d'une aide au logement et ont quitté les centres d'hébergement collectifs.
- Le réseau d'assistance juridique *Vaša Prava*, appuyé par l'UNHCR, a conseillé et orienté plus de 5 000 individus, notamment des réfugiés, des déplacés internes et des personnes qui avaient regagné leur région d'origine.
- Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine (BiH), appuyé par le programme de renforcement des capacités de l'UNHCR, disposait d'une procédure de détermination du statut de réfugié et d'un système d'asile opérationnels à la fin de l'année.



Environnement opérationnel

Les élections législatives organisées en octobre 2006 en BiH se sont déroulées sans heurts, bien que la période

pré-électorale ait été gâchée par des déclarations nationalistes. Si les agressions à l'encontre de réfugiés rapatriés ou de déplacés de retour ont fortement augmenté dans les semaines qui ont précédé le scrutin, leur nombre a globalement été plus faible qu'en 2005. Dans le même temps, la promulgation de lois destinées à favoriser la

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assist. par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	7 300	2 600	50	18
	Serbie	3 000	500	52	35
Réfugiés rapatriés	Pays divers	1 400		51	-
Déplacés internes		135 500	50 600	52	19
Déplacés de retour		4 200	3 500	52	-
Total		151 400	57 200		

conclusion d'un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne a très nettement marqué le pas. Le pays a adhéré à l'*Accord de libre-échange d'Europe centrale* et au *Partenariat pour la paix* de l'OTAN au cours de l'année.

La constitution de gouvernements, tant au niveau de l'État que des entités, a donné lieu à des négociations particulièrement longues, révélant la discorde qui régnait entre les partis ou en leur sein. La conduite de réformes bien nécessaires, concernant la police, l'audiovisuel et l'enseignement, a également été victime d'incessants contretemps. Les amendements à apporter à la constitution pour améliorer le fonctionnement de l'État, approuvés par six partis en mars 2006, n'avaient pas encore été adoptés à la fin de l'année ; ceci a empêché la mise en œuvre d'autres réformes.

Du fait des difficultés propres au pays et des incertitudes politiques persistant dans la région, le Bureau du Haut Représentant, qui aurait dû fermer à la fin du premier semestre 2007, restera vraisemblablement ouvert jusqu'au mois de juin 2008.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

- Cerner des solutions pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés restants et des plus démunis des déplacés internes avant la fin de l'année 2006.
- Par un suivi sur le terrain, des activités de défense de la cause et un appui, aider les autorités à se doter de moyens plus solides pour assumer la responsabilité de la reconstruction et des retours durables.
- Resserrer les liens avec les autres organisations multilatérales et bilatérales, conformément à la stratégie des « 4 R », qui vise à assurer une transition plus harmonieuse entre les secours et le développement.
- En coopération avec d'autres organisations internationales, prôner la mise en place de conditions plus favorables au rapatriement librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des réfugiés croates.
- Veiller à ce qu'une protection, accompagnée d'une assistance juridique et matérielle, soit offerte aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en Bosnie-Herzégovine (BiH) et faciliter le rapatriement librement consenti dès lors que cette solution est appropriée.
- Veiller à l'élaboration d'un système d'asile efficace et à son perfectionnement avec les homologues nationaux, notamment en garantissant l'accès aux procédures aux frontières, en assurant la conformité avec les normes de la communauté internationale et de l'Union européenne, et en mettant en place des mécanismes aptes à garantir l'intégrité et la fiabilité du processus décisionnel.
- Étendre le programme destiné à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Protection et solutions

Tout en continuant à s'acquitter de sa mission de protection et d'assistance auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'UNHCR a intensifié sa recherche de solutions durables au profit des réfugiés restants et des plus démunis des demandeurs d'asile. Dans le même temps, le Haut Commissariat a continué à aider les autorités à édifier le système d'asile national, à promulguer une législation sur l'asile qui soit conforme aux normes de la communauté internationale et de l'Union européenne et à mettre en place une procédure fiable et intégrée de détermination du statut de réfugié.

L'UNHCR a réalisé des évaluations participatives au titre de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité au profit des détenteurs de cartes d'admission temporaire, des réfugiés et des déplacés internes. Il est apparu que les personnes bénéficiant d'un régime de protection temporaire souffraient depuis longtemps de leur statut juridique précaire. Pour les réfugiés comme pour les déplacés internes, les évaluations ont mis en évidence une méconnaissance de leurs droits civiques et de leur droit à bénéficier de services et des prestations. Elles ont également montré que la viabilité de l'intégration sur place et des retours était subordonnée à l'existence de structures collectives et à la possibilité d'assurer sa subsistance.

Avec l'appui de l'UNHCR, l'association juridique nationale *Vaša Prava* a acquis de plus en plus d'indépendance et d'autonomie financière. En 2006, elle a levé les deux tiers de ses fonds opérationnels auprès de sept donateurs différents.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : l'UNHCR a appuyé trois centres d'accueil, où plus de 560 personnes étaient hébergées à la fin de l'année. En sus des travaux d'entretien réguliers, quelques travaux de réparation ont été entrepris aux centres d'accueil de Rakovica et de Petrovac en 2006. Afin d'appuyer un prêt de la Banque de développement du Conseil de l'Europe aux pouvoirs publics, le Haut Commissariat a organisé des entretiens avec plus de 2 000 personnes ; 251 d'entre elles ont été retenues comme bénéficiaires.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR s'est employé à renforcer les compétences et les ressources de ses partenaires nationaux. Les partenaires d'exécution du Haut Commissariat ont bénéficié d'un appui opérationnel.

Assistance juridique : à travers la BiH, plus de 50 000 personnes ont bénéficié d'une aide juridique gratuite sur une série de questions, allant du rapatriement à l'intégration sur place. En outre, plus de 140 gardes et fonctionnaires de la police des frontières ont reçu une formation relative à différents problèmes de protection, destinée à faciliter l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale aux postes frontaliers. Le Haut Commissariat a continué d'aider à

l'élaboration d'un régime d'asile national. Six réfugiés ont été reconnus en 2006 ; à la fin de l'année, plus de 90 demandes étaient en attente de traitement.

Besoins domestiques : le nombre de familles bénéficiant d'indemnités de subsistance mensuelles, destinées à faciliter leur déménagement hors des centres d'accueil, est passé de 14 en janvier à 20 (70 personnes) en juin 2006, pour redescendre à 16 familles (56 personnes) à la fin de l'année. Toutes les femmes et les jeunes filles en âge de procréer se sont vu distribuer chaque mois des protections périodiques aux trois centres d'accueil situés à Bosanski Petrovac, Mostar et Sarajevo. Un millier de réfugiés ont reçu des indemnités de rapatriement à leur retour en Croatie.

Santé et nutrition : plus de 560 réfugiés et demandeurs d'asile qui avaient des besoins particuliers et résidaient dans des centres d'accueil ont reçu des colis alimentaires destinés à améliorer leur état nutritionnel. L'UNHCR a continué à appuyer les centres de santé municipaux ou gouvernementaux, qui ont dispensé des soins médicaux aux résidents des trois centres d'accueil.

Services communautaires : plus de 3 500 réfugiés rapatriés et déplacés de retour ont bénéficié de fonds de soutien immédiat et de modestes activités génératrices de revenus, allant de petits travaux de réfection des infrastructures à la fourniture d'intrants agricoles. Six cent cinquante réfugiés et demandeurs d'asile ont participé à des ateliers traitant des violences sexuelles et sexistes, ainsi que la prévention des violences domestiques. Plus de 120 réfugiés ont reçu une formation professionnelle.

Transport et logistique : plus de 40 familles réfugiées (environ 420 personnes) ayant des besoins particuliers ont été transportées avec leurs affaires personnelles jusqu'à leurs communautés d'origine en Croatie. L'UNHCR a distribué des tickets à des enfants de réfugiés roms pour qu'ils puissent se rendre à l'école en empruntant les transports publics. Il a également continué à distribuer des articles alimentaires et non alimentaires aux personnes vulnérables relevant de sa compétence.

Contraintes

La recherche de solutions durables au sort des réfugiés kosovars, dont le régime d'admission temporaire a été prorogé, une fois encore, jusqu'à juin 2007, a été contrariée par l'impasse politique à laquelle ont abouti les négociations sur le statut futur du Kosovo. Dépourvu de liens sociaux en BiH et ne pouvant donc compter sur des réseaux d'entraide informels, ce groupe avait toujours besoin, au premier chef, d'une assistance dans le secteur des abris.

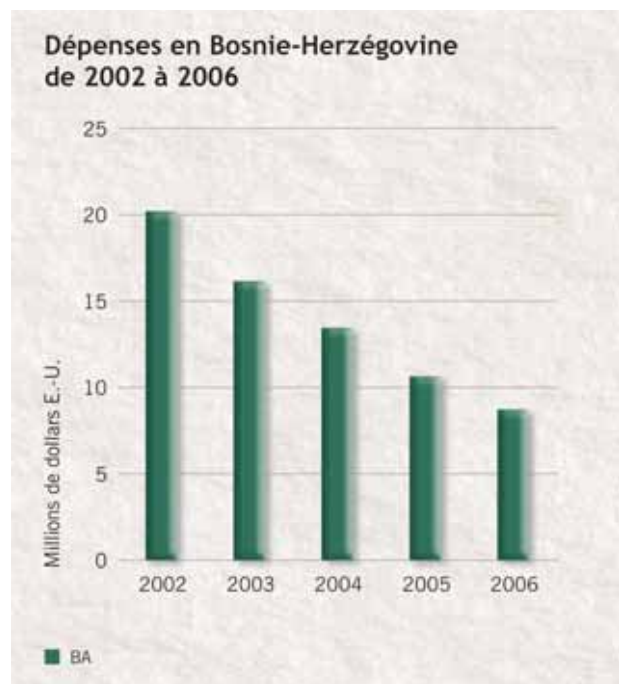
Les besoins des déplacés internes, qui n'ont d'autre solution que de demeurer dans les centres collectifs, sont beaucoup trop importants pour que l'UNHCR puisse y répondre, compte tenu des limites inhérentes à son mandat

et à ses ressources. Un règlement destiné à garantir l'accès aux soins de santé de l'ensemble des personnes nécessitant une protection internationale et vivant en Bosnie n'a pu être adopté, car le Gouvernement n'était pas totalement opérationnel à la fin de l'année 2006.

Informations financières

Les opérations de l'UNHCR en BiH ont pâti de diverses contraintes financières, résultant du plafonnement du budget à 80 pour cent. La réduction progressive des opérations de l'UNHCR, déjà prévue, s'est trouvée accélérée par ces compressions budgétaires. Néanmoins, les programmes de l'Organisation en BiH ont continué de susciter l'intérêt des donateurs, qui ont offert des fonds supplémentaires, en les affectant à des activités spécifiques en rapport avec la recherche de solutions durables. En outre, l'UNHCR s'est davantage appuyé sur ses partenariats opérationnels pour répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

Les dépenses de l'UNHCR en BiH ont continué à diminuer, en accord avec la stratégie de « retrait responsable » poursuivie par l'organisation. La diminution est aussi due au déclin du nombre de réfugiés et autres relevant de la compétence du Haut Commissariat.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

Outre un bureau principal à Sarajevo, l'UNHCR a géré trois bureaux extérieurs à Mostar, Tuzla et Banja Luka. Les opérations du Haut Commissariat ont été exécutées par



UNHCR/Soledad Sánchez Merlo

Déplacés internes dans un centre collectif de Srebrenica.

61 collaborateurs, à savoir sept fonctionnaires internationaux, un jeune expert associé, dix collaborateurs nationaux et 43 agents des services généraux.

Collaboration avec les partenaires

Les partenariats opérationnels avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et les ONG ont joué un rôle de plus en plus important dans la mise en place de solutions durables en faveur des personnes encore déplacées à l'intérieur du pays et des ex-réfugiés ou déplacés ayant regagné leur localité d'origine. L'UNHCR a accordé une attention particulière au renforcement des capacités nationales, à savoir le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, le ministère de la Sécurité, l'association nationale d'assistance juridique *Vaša Prava* et les Services de logistique humanitaire de Bosnie-Herzégovine ; ainsi, à l'avenir, le Haut Commissariat pourra se retirer de BiH en ayant l'assurance que les structures nécessaires sont en place pour répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Évaluation générale

L'UNHCR s'est attaché à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de l'Annexe VII de l'Accord de paix de Dayton. Les programmes de l'Organisation ont aidé les

personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées et ont renforcé les capacités de réintégration des communautés. Le délicat problème de la viabilité des retours est demeuré au centre des préoccupations de l'UNHCR. Les partenaires nationaux et internationaux, ainsi que d'autres acteurs, ont mis l'accent sur la durabilité des volets économiques et sociaux de leurs programmes d'assistance. Avec ses compétences multisectorielles, l'UNHCR a contribué de manière non négligeable aux efforts déployés par la communauté internationale pour traiter un éventail de problèmes complexes, allant du respect total de la loi sur la reconstruction des logements à l'accès non discriminatoire à la santé, à l'éducation, à l'emploi et aux services sociaux durant le processus d'intégration sur place et de retour.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère des Droits de l'Homme et des Réfugiés, Ministère de la Sécurité.

ONG : *Bosanski Humanitarni Logisticki Servis, Hilfswerk Austria*, Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine, *Malteser Hilfsdienst, Mercy Corps Scotland*, Services de secours catholique, *Vaša Prava*.

Partenaires opérationnels

Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Banque mondiale, Commission européenne, Direction suisse du développement et de la coopération, FMI, OSCE, PNUD, UNICEF.

Budget : revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
9 885 180	1 354 259	7 368 154	8 722 414	8 722 414

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	2 831 626	0
Abris et infrastructures	772 134	69 351
Appui opérationnel (aux partenaires)	233 935	8
Assistance juridique	802 723	12 798
Besoins domestiques	347 026	10 435
Santé et nutrition	17 221	12 963
Services communautaires	796 557	10 487
Transport et logistique	253 939	383
Vivres	158 845	19 575
Versements aux partenaires d'exécution	326 335	(136 000)
Sous-total opérationnel	6 540 340	0
Appui au programme	2 182 073	0
Total des dépenses	8 722 414	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(13 366)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paiements effectués	3 279 045	
Rapports reçus	(2 952 709)	
Solde	326 335	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1 ^{er} janvier		140 878
Rapports reçus		(136 000)
Remboursés à l'UNHCR		(4 979)
Ajustements		101
Solde		0